
Communiqué

LE CANADA ET LE MANITOBA DONNENT LE FEU VERT AU REMPLACEMENT DE DEUX PONTS ENJAMBANT LE CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE ROUGE

Winnipeg (Manitoba), le 22 décembre 2008 — Le remplacement de deux ponts a obtenu le feu vert dans le cadre du projet d'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge. Le remplacement de ces deux ponts coûte 47 millions de dollars, un montant que les gouvernements fédéral et provincial se partageront à parts égales.

L'honorable Vic Toews, président du Conseil du Trésor, et Gary Doer, premier ministre du Manitoba, en ont fait l'annonce aujourd'hui.

« Notre gouvernement reconnaît l'importance de l'infrastructure en vue de stimuler l'économie et de créer des emplois. Cette annonce est un autre exemple de notre appui à des projets d'infrastructure, comme notre engagement envers le canal de dérivation de la rivière Rouge au Manitoba, a dit le ministre Toews. Il s'agit d'un des plus grands projets d'infrastructure publique de l'histoire du Manitoba. Plus de 2 000 travailleurs et plus de 100 entreprises y ont participé. Nous continuerons à respecter notre engagement visant à offrir des infrastructures sécuritaires et modernes aux Manitobains et à tous les Canadiens. »

« Les gouvernements du Manitoba et du Canada reconnaissent que l'accélération de projets d'infrastructure est indispensable, pour ce qui est d'aider notre province et notre pays à traverser cette période de ralentissement économique mondial, a précisé le premier ministre Doer. Nous sommes extrêmement ravis de constater que le budget du projet d'expansion du canal de dérivation ne fait l'objet d'aucun dépassement et que le budget qui avait été adopté à l'origine pour le canal de dérivation nous donne maintenant l'occasion de remplacer deux autres ponts. Grâce aux travaux de planification préalable qui ont été consacrés au canal de dérivation, nous sommes en mesure d'amorcer rapidement ces deux autres projets. »

« Pendant la mise en œuvre du projet, la Commission a travaillé assidûment pour faire en sorte qu'il n'accuse aucun dépassement budgétaire, a déclaré Ernie Gilroy, PDG de la Commission du canal de dérivation du Manitoba. Nous constatons avec plaisir que nos efforts assidus ont permis de réduire les coûts du projet et d'y inclure deux autres ponts. Nous remercions les gouvernements du Canada et du Manitoba de leur appui, pendant que nous travaillons à améliorer la protection contre les inondations au Manitoba. »

The PTH 15 Bridge will be replaced ensuring that the new structure will meet current design standards and will provide a service life of 75 years. The PTH 44 Bridge will be replaced ensuring that the new structure is above the 1-in-700 year flood level.

Le pont de la route provinciale à grande circulation (RPGC) 15 sera remplacé en vue de mettre en application les normes de construction courantes pour sa structure et lui fournira une durée de vie utile de 75 ans. Le pont de la RPGC 44 sera reconstruit en vue d'assurer que sa structure puisse résister aux inondations à récurrence de 700 ans.

À ce jour, le projet d'expansion du canal de dérivation permet aux infrastructures de résister aux inondations à récurrence de 500 ans, ce qui procure aux résidents de Winnipeg une protection beaucoup plus importante qu'au départ, lorsque le canal ne pouvait résister qu'aux inondations à récurrence de 100 ans. Le projet respecte les échéances et doit prendre fin le printemps prochain; à ce moment-là, les infrastructures pourront résister aux inondations à récurrence de 700 ans. Lorsqu'ils seront achevés, les ouvrages protégeront plus de 450 000 Manitobains, plus de 140 000 résidences et plus de 8 000 entreprises. Ils épargneront à la province plus de 12 milliards de dollars de dommages, en cas d'inondation majeure.

-30-

Pour en savoir davantage, veuillez visiter le site d'Infrastructure Canada, à www.infc.gc.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Chris Day
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Transports, de
l'Infrastructure et des Collectivités
613-991-0700

Ronuk Modha
Gestionnaire des communications
Commission du canal de dérivation du
Manitoba
204-945-4178

Christine Csversko
Directrice des Communications
Cabinet du président du Conseil du Trésor
613-957-2666

Jonathan Hildebrand
Communications
Bureau du Premier ministre Doer
204-945-1494

Infrastructure Canada
613-948-1148